



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 8 octobre 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une question parlementaire concernant la prise en charge psychosociale et rééducative post-hospitalière en cas d'accident vasculaire cérébral (AVC) à Madame la **Ministre de la Santé**.

L'accident vasculaire cérébral (AVC), également appelé attaque cérébrale, est une réalité particulièrement fréquente avec quelque 1.000 hospitalisations et 250 décès par année au Luxembourg, 25% des cas survenant avant l'âge de 65 ans. Il constitue la cinquième cause de décès au sein de notre population et touche de plus en plus les jeunes. Comme souligné dans maintes études nationales et internationales, les conséquences physiques, mentales et psychosociales d'un AVC sont considérables chez la grande majorité des personnes: trouble du langage, de l'élocution et des capacités cognitives, confusion mentale, vertiges, parésie ou paralysie d'une partie du corps, mobilité réduite, nécessité de soins à domicile ou dans un foyer, perte du travail, problèmes financiers, isolement social et autres.

En vue d'une prise en charge optimale des personnes concernées, le plan national « maladies cardio-neuro-vasculaires », dont fait partie l'AVC, comprend, outre l'optimisation des « stroke units » en milieu hospitalier, le développement de soins de rééducation et de réhabilitation après la prise en charge des patients en milieu hospitalier et rééducatif. Il s'agira notamment d'assurer des soins post-traitement et de conseil pour les patients ayant subi un AVC ainsi que pour leurs familles en vue d'aider les patients à retrouver leur autonomie et de faciliter par ce biais leur réintégration dans la société et le monde du travail.

Considérant qu'il ne s'agit donc non seulement de sensibiliser l'opinion publique sur le grave problème de santé que constituent les AVC afin de les prévenir, mais qu'il y a également lieu de mettre en œuvre un suivi en matière de rééducation/réadaptation comprenant notamment une prise en charge psychosociale et rééducative post-hospitalière, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- 1. Madame la Ministre entend-elle mettre en place un service ou centre spécialisé et pluridisciplinaire national de rééducation/réadaptation (Nachsorgezentrum) destiné à encadrer les patients et leurs proches au-delà de la phase subaiguë afin de faciliter le retour vers l'autonomie des patients et de reconforter les membres de leur famille qui doivent acquérir**

les compétences nécessaires pour l'encadrement à domicile d'une personne ayant subi un AVC ?

- 2. Dans l'affirmative, Madame la Ministre peut-elle m'informer si un concept de prise en charge et de fonctionnement en la matière a d'ores et déjà été élaboré en collaboration avec des acteurs professionnels spécialisés de façon à pouvoir déterminer les besoins en personnel et en infrastructures ?**

- 3. Est-il prévu de créer un service centralisé ou Madame la Ministre favorise-t-elle la création de plusieurs unités décentralisées en vue de faciliter l'accès des personnes concernées et de leurs familles à un tel service ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lorsché', with a long, sweeping flourish extending upwards and to the right.

Josée Lorsché
Présidente du groupe parlementaire